

Grève au CDAS de Maurepas: Pour ne plus accepter d'être en danger, et de maltraiter les enfants à protéger !

Depuis plusieurs mois, les travailleurs sociaux, médicosociaux et administratifs du CDAS de Maurepas décrivent les situations de travail alarmantes du fait du manque de personnel face à l'augmentation croissante des besoins sociaux et des suivis en protection de l'enfance. Aussi, avec le soutien de SUD Départementaux 35, ils revendiquent la création des postes nécessaires, dans le respect des métiers, de la législation, des agents et des citoyens, pour un service au public de qualité.

Une délégation conduite par le syndicat SUD Départementaux 35 a été reçue ce 19 juin par l'Administration suite au dépôt d'un préavis de grève pour le 21 juin.

Il a pu être rappelé que le référentiel de 28 situations par travailleur social à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) n'est plus respecté depuis longtemps. A près de 100 situations par secrétaire ASE, il est impossible d'assurer l'ensemble des tâches. Le Responsable Enfance Famille dépasse largement le fameux quota de 200 (apparu aux Etats généraux) et n'est plus remplacé sur ses temps de formation obligatoire (1 semaine par mois). **Cette surcharge de travail s'en ressent sur l'ensemble du CDAS:** les collègues de la PMI assurent des visites et des accueils provisoires, ceux de polyvalence de secteur pallient le temps que l'ASE puissent trouver des lieux de placement et assurer les prises en charge...

"La règle de gestion est celle d'effectif constant, même si on a repéré des besoins" !

Tel est le leitmotiv consternant de Mr Gillouard qui guide les réponses données à nos revendications:

- pour le 8ème poste de travailleur social ASE: un renfort de 6 mois et attendre le budget prévisionnel de mars 2013 pour une éventuelle création de poste ;
- pour le poste de secrétaire ASE: peut-être un renfort, provisoire et sur une quotité non précisée;
- pour le mi-temps de Responsable Enfance Famille: projet de recruter un CDD pour Maurepas et Le Blosne;
- pour le mi-temps de psychologue: pas prioritaire dans cette période de budget contraint...

Et puis, il est demandé aux collègues d'attendre les résultats des différents "chantiers" ouverts depuis les Etats généraux (recherche-action alternatives au placement, étude de l'organisation du secrétariat en CDAS, etc.), car ce n'est pas qu'une question de moyens...! **Comment le CG35 peut-il, sans prendre conscience des risques qu'il encourt, continuer de renvoyer aux calendes grecques l'adéquation des moyens attendue pour l'exigeante mission de protection de l'enfance ?**

Aujourd'hui, la disponibilité nécessaire à l'accompagnement des enfants confiés et de leur famille, et celui des Assistants familiaux est insuffisante. Des prises en charge d'enfants en danger ne sont pas assurées faute de place d'accueil. Ne plus échanger et réfléchir sur ses pratiques et n'agir que dans l'urgence est contreproductif et dangereux. Les relations avec les partenaires et les juges se dégradent: discrédit, perte de confiance... La responsabilité pénale des travailleurs sociaux est engagée au quotidien tant la charge de travail ne permet pas d'assurer le suivi éducatif indispensable.

Ces conditions de travail nuisent à la sécurité des enfants confiés et des Assistants familiaux et détériorent gravement la santé des agents !

Cette surcharge de travail et l'intervention systématique dans l'urgence conduisent à des risques physiques et psychologiques pour ces agents : risques somatiques (migraines, troubles du sommeil, état anxieux...), d'accidents de la route, d'agressions, etc. Pour bon nombre d'entre eux, on est déjà dans la souffrance !

Faut-il attendre un drame pour enfin réaliser **l'urgence de mettre les moyens nécessaires** en personnel dans les CDAS ?

SUD maintient le préavis de GREVE Jeudi 21 juin,

et appelle à un RASSEMBLEMENT à partir de 12h30 devant le Conseil général pour une AG et une interpellation des élus siégeant en assemblée départementale.

Rappel : les retenues pour grève sont de 1/151,67ème de la rémunération pour 1 h de grève et par heure en deçà d'une demi-journée (1/60ème)



l'info Sud, c'est aussi un site internet : sud-departementaux35.org

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32